

Avis du Comité des parties prenantes d'Alcome

Consultation électronique close le 22 octobre 2026

Le 13 octobre 2026, Alcome a sollicité, par voie électronique, l'avis du Comité des parties prenantes sur le budget 2027 et les barèmes associés, avec une échéance de réponse fixée au 22 octobre 2026 à 14 heures.

Cette consultation faisait suite à la réunion du Comité du 23 septembre 2026, au cours de laquelle aucun avis n'avait pu être émis faute de quorum. Bien que neuf membres sur onze aient été présents ou représentés, le collège des associations ne réunissait pas les deux membres requis.

Compte tenu de l'enjeu majeur que constitue, pour l'ensemble des adhérents d'Alcome, la communication des nouveaux barèmes avant leur entrée en vigueur, Alcome a considéré que les conditions d'urgence étaient réunies et a organisé cette consultation à distance conformément au règlement intérieur du Comité.

Éléments soumis à l'avis du Comité

Les membres ont été invités à se prononcer sur les trois points suivants :

1. **Le budget de l'éco-organisme pour 2027 ;**
2. **Le barème unitaire d'éco-contributions associé ;**
3. **Le barème forfaitaire d'éco-contributions applicable pour la même année.**

Résultat de la consultation

À la clôture de la consultation, quatre membres sur onze avaient transmis leur vote. Pour chacun des trois points soumis au vote, le résultat est de **trois votes favorables et une abstention**.

En conséquence, le Comité des parties prenantes d'Alcome émet un **avis favorable** sur le budget 2027, et les barèmes d'éco-contributions associés.

Avis du comité : (4 votants sur 11)

Collège des Producteurs : **Favorable 1** / Abstension 0 / Défavorable 0

Collège des Opérateurs : Favorable 0 / **Abstension 1** / Défavorable 0

Collège des Associations : Favorable 0 / Abstension 0 / Défavorable 0

Collège des Collectivités : **Favorable 2** / Abstension 0 / Défavorable 0

- **Favorables : 3/4**
- **Abstentions : 1/4**
- **Défavorables 0/4**